550

Administratif



ANDORRE



Habitants 78 015



PIB 36 347 €

Médiane CdE 20 301 €



Clearance rate (%)

Efficacité

Salaire moyen brut annuel 25 766 €

Médiane CdE 20 612 €

Disposition time (jours)

Budget du système judiciaire exécuté

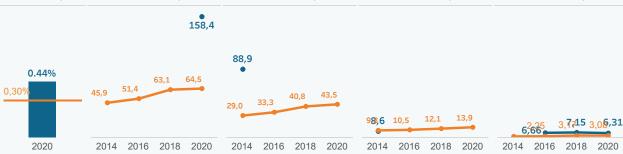
Système iudiciaire

Tribunaux

Ministère public

Aide iudiciaire

Syst	éme judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire		
0.44% de PIB	158.4 par hab.	NA par hab.	NA par hab.	6.31 par hab.		
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86	Médiane CdE : 3,08		



Budget: En Andorre, le budget des tribunaux ne peut être séparé du budget des services du ministère public. En 2020, Andorre a consacré 12 357 783 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 158,40 € par habitant (largement supérieur à la médiane du CdE) et 0,44 % du PIB (supérieur à la médiane du CdE). Le budget de l'aide judiciaire, qui représente 6,31 € par habitant, est supérieur à la médiane du CdE.

Professionnels de la justice

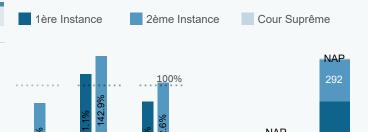
Le nombre de juges a augmenté progressivement pour atteindre 27 en 2020. Cette valeur, supérieure à la médiane du CdE pour 100 000 habitants, doit être analysée avec prudence en raison de la taille du pays. Le nombre de procureurs a presque doublé, même s'il est passé de 4 à 7 (inférieur à la médiane du CdE pour 100 000 hab.). La part des femmes parmi les juges est de 56% en 2020, et de 57% parmi les procureurs. Cependant, les 3 présidents de tribunaux en 2020 sont des hommes, ainsi que le chef du du ministère public.

Mandat des juges et procureurs

Andorre fait partie des rares Etats où les juges et les procureurs ne sont pas nommés pour une durée indéterminée. Leur mandat est de 6 ans renouvelable, sauf en cas de renonciation ou de faute grave.

Formation des juges et procureurs

Il n'existe pas en Andorre d'institut de formation. Sur la base d'accords de collaboration avec les Ecoles espagnole et française de formation, les juges et les procureurs suivent les modules de formation continue de ces dernières. Ces accords facilitent l'organisation de la formation initiale des nouveaux juges. La formation continue a également lieu au sein de l'administration judiciaire, avec une personne chargée de l'organiser et un comité de suivi.



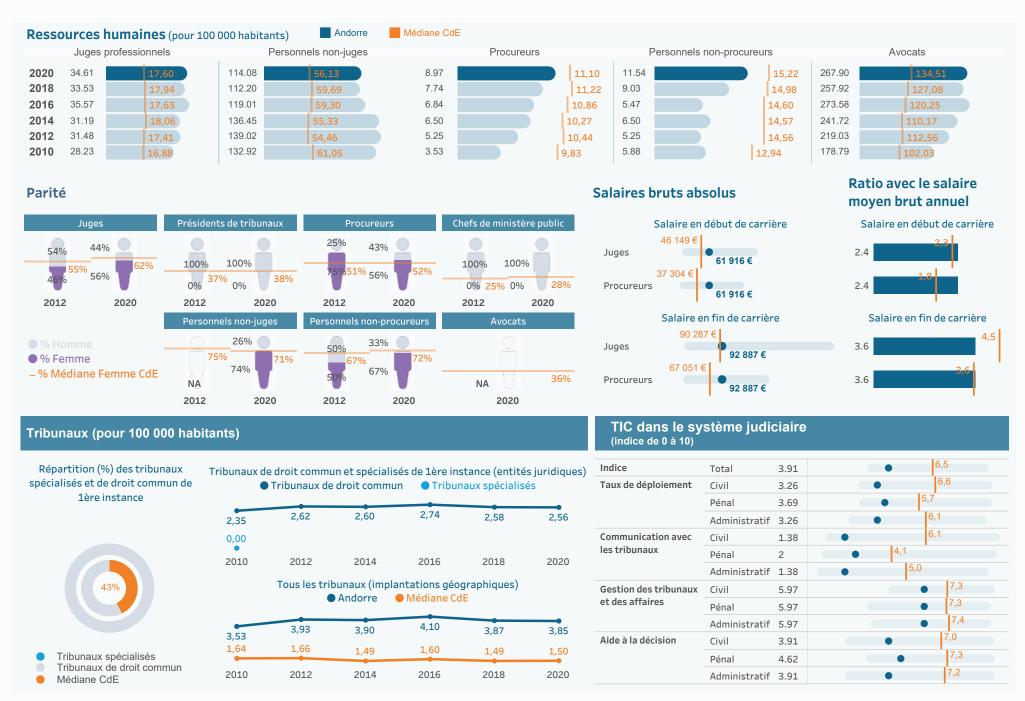
Efficacité: Andorre a un système judiciaire à double degré de juridiction. Le Tribunal Supérieur est l'instance la plus élevée et traite les appels des jugements de 1ère instance. Il est impossible de tirer des conclusions générales sur l'instance est la plus efficace en 2020 car les données sur les affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance ne sont pas disponibles.

Civil

Administratif

L'examen des deux instances combinées indique que la justice pénale comme est le domaine du droit le plus efficace, ce qui correspond à la tendance européenne. Le DT le plus élevé est calculé pour les affaires administratives de 1ère instance. Le DT est supérieur aux médianes respectives du CdE pour les différentes matières et instances, à l'exception des affaires pénales de 2ème instance.

ANDORRE



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.



		Clearance Rate		Disposition Time (en jours)			Evolution du Disposition Time					
							2010	2012	2014	2016	2018	2020
Civil	Cour Suprême	NAP	100% 103,0%	NAP	172	Civil	- NAP	NAP		NAP	- NAP	• NAP
	2ème Instance	80.9%	104,2%	314	177		146	169	245	• NA	• NA	314
	1ère Instance	NA	98,1%	NA	237		189	264	460	• NA	• NA	• NA
Pénal	Cour Suprême	NAP	101,0%	NAP	120	Pénal	- NAP	- NAP	- NAP	- NAP	- NAP	- NAP
	2ème Instance	142.9%	99,4%	73	121		64	65	6 0	• NA	181	73
	1ère Instance	111.1%	94,7%	265	149		6 5	271	88	• NA	• NA	265
Administratif	Cour Suprême	NAP	101,2%	NAP	249	Administratif	- NAP	- NAP		- NAP	- NAP	- NAP
	2ème Instance	102.6%	100,9%	292	2 53		156	63	122	• NA	• NA	292
	1ère Instance	82.5%	97,5%	550	358		222	429	517	• NA	• NA	550

Ministère public

Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traîtées pour 100 habitants

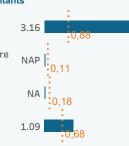
Classées pendant l'année de référence

Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

Affaires clôturées par le procureur pour d'autres raisons

Affaires portées devant les tribunaux

www.justicia.ad

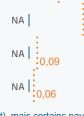


Répartition des affaires classées pour 100 habitants

Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié

Classées en raison d'une absence de constat d'infraction ou en raison d'une situation juridique particulière

Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité



Note: Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques: par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.bopa.ad

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.justicia.ad

Classement pour d'autres raisons

3 - Informations sur le système judiciaire